

AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

**SENIORS MASCULINS**

**PRE-REGIONALE MASCULINE 92 (PRM)**

**(1 poule de 12)**

- Les 2 premiers de la poule unique accéderont au championnat Division Régionale 3 pour la saison 2024 – 2025
- Le premier sera déclaré Champion Pré-Régionale Masculine des Hauts-de-Seine
- Le dernier (**ou plus selon les résultats de la Région**) descendra en championnat D2M pour la saison 2024 – 2025

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 19/01/2024. **Toute rencontre non disputée le 19/01/2024 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 31/05/2024. **Toute rencontre non disputée le 31/05/2024 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ‘** (règlement international).

Horaire des rencontres : **SAMEDI 20 H 30**

Application des règlements sportifs CD92. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

**ATTENTION**, l'utilisation de la E-Marque est obligatoire sur cette division.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, soit lors de leur engagement ou au plus tard le 31 août 2023. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter la procédure concernée.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI : ceci est automatique lors de la transmission de l'e-marque. Cette saisie doit être effectuée avant 12h00 le mardi, à défaut, un manquement est appliqué. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie.

**Règles de participations**

LICENCES AUTORISEES	Type de licence	OC	1C-1CAST-2C-2CAST-0CT-0CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	3*	5	JH illimités
<b>Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».</b>					

\* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

\*\***Rappel** : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.

## DEPARTEMENTALE 2 MASCULINE 92 (D2M) (1 poule de 12)

- Les 3 premiers de la poule unique accéderont au championnat de Pré-Régionale Masculine pour la saison 2024-2025
- Le premier sera déclaré Champion Départemental 2 Masculin des Hauts-de-Seine
- Le dernier (**ou plus selon les résultats de la Région**) descendra en championnat D3M pour la saison 2024-2025

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 19/01/2024. **Toute rencontre non disputée le 19/01/2024 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 31/05/2024. **Toute rencontre non disputée le 31/05/2024 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ' (règlement international).**

Horaire des rencontres : **SAMEDI 20 H 30**

Application des règlements sportifs CD92. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

**ATTENTION**, l'utilisation de la E-Marque est obligatoire sur cette division.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, soit lors de leur engagement ou au plus tard le 31 août 2023. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter la procédure concernée.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI : ceci est automatique lors de la transmission de l'e-marque. Cette saisie doit être effectuée avant 12h00 le mardi, à défaut, un manquement est appliqué. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie.

### Règles de participations

LICENCES AUTORISEES	Type de licence	OC	1C-1CAST-2C- 2CAST-0CT- 0CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	4*	5	JH illimités

**Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».**

\* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de quatre.

\*\*Rappel : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.

REGLEMENT APPLICABLE SAISON 2018 - 2019

AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

**SENIORS FEMININES**

**PRE-REGIONALE FEMININE 92 (PRF) (1 poule de 12)**

- Le premier sera déclaré Champion Pré-Régionale Féminine des Hauts-de-Seine et accèdera au championnat Division Régionale 2 pour la saison 2024 – 2025.
- Le dernier (ou plus selon les résultats de la Région) descendra en championnat D2F pour la saison 2024– 2025

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 19/01/2024. **Toute rencontre non disputée le 19/01/2024 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 31/05/2024. **Toute rencontre non disputée le 31/05/2024 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ‘** (règlement international).

Horaire des rencontres : **DIMANCHE 15H30**

Application des règlements sportifs CD92. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

**ATTENTION**, l'utilisation de la **E-Marque** est obligatoire sur cette division.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, soit lors de leur engagement ou au plus tard le 31 août 2023. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter la procédure concernée.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI : ceci est automatique lors de la transmission de l'e-marque. Cette saisie doit être effectuée avant 12h00 le mardi, à défaut, un manquement est appliqué. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie.

Règles de participations

LICENCES AUTORISEES	Type de licence	OC	1C-1CAST-2C- 2CAST-0CT- 0CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	3*	5	JH illimités
<b>Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».</b>					

\* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

\*\*Rappel : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.